

## Révision des solutions par branche

RUTH BÜRGLER, RÉDACTRICE

Au printemps 2022, Ramoneur Suisse a soumis la solution par branche remaniée et augmentée à la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. La recertification de la solution par branche 68 a été approuvée sans objection par la CFST à la mi-septembre. Les nouvelles consignes de sécurité s'appliqueront aux branches concernées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.



Photo: Ramoneur Suisse

Les «solutions par branche» mettent à disposition des entreprises un système (manuel) de sécurité spécifique à chaque branche et des listes de

contrôle. Diverses prestations, touchant notamment à la formation, y sont proposées. La condition étant qu'une personne responsable ayant suivi le cours de base PERCO travaille dans l'entreprise et que des cours de la CFST soient régulièrement suivis. Leur réalisation et leur application sont du ressort de chaque entreprise. Les solutions par branche sont soutenues par les partenaires sociaux de la branche concernée et élaborées en collaboration avec des spécialistes de la sécurité au travail.

La solution par branche est l'option par excellence des PME. L'appel à des spécialistes de la sécurité au travail se fait de façon collective.

Les secteurs industriels doivent réviser les solutions par branche à intervalles réguliers et les adapter.

**Ramoneur Suisse (RS):** La révision de l'ordonnance sur les travaux de construction pour 2022 a été l'une des raisons pour lesquelles Ramoneur Suisse a revu la solution par branche de l'association et l'a actualisée en concertation avec les services compétents. A quoi les entreprises de ramonage doivent-elles désormais veiller?

**Charly Feuz (CF):** La révision de l'ordonnance sur les travaux de construction 2022 comprend trois modifications essentielles:

- / Une documentation écrite du concept de sécurité et de protection de la santé.
- / Des mesures de protection des collaboratrices et collaborateurs contre le soleil, la chaleur et le froid.
- / Un éclairage suffisant des postes de travail et des voies de circulation.

Notre solution par branche a été remaniée et adaptée de manière à ce que son

contenu corresponde à notre activité professionnelle. Tout n'a pas radicalement changé. La révision de l'OTConst s'est accompagnée d'adaptations structurelles pour une meilleure compréhension et du transfert de certains paragraphes dans de nouveaux articles. Les nouveautés ont donc également dû être intégrées dans notre solution par branche. Par exemple, le travail sur les échelles nous concerne presque quotidiennement: Désormais, les échelles ne devraient être utilisées que si aucun autre équipement de travail n'est adapté en termes de sécurité ou, à partir d'une hauteur de deux mètres, les travaux effectués à partir d'échelles portables ne peuvent être que de courte durée et des mesures pour éviter les chutes doivent être prises. Comment mettre en œuvre cette obligation? Le manuel, les listes de contrôle et les brochures de la Suva donnent des solutions en la matière.

Pour utiliser une plateforme élévatrice, un pont élévateur à ciseaux par exemple, il faut à présent avoir suivi une formation approfondie. Les chefs d'entreprise

doivent donc veiller, le cas échéant, à ce que du personnel formé soit disponible pour l'utilisation de ces plateformes.

**RS:** Cela va-t-il compliquer les choses?

**CF:** Non. Aujourd'hui, les employeurs doivent déjà élaborer un concept de sécurité et de santé pour leur entreprise, et c'est pertinent. Le nombre de sinistres a diminué, tout le monde s'y retrouve. Le manuel met en évidence les prescriptions pertinentes pour notre branche et propose des solutions. Grâce aux listes de contrôle et aux modèles Word, vous pouvez élaborer les mesures nécessaires pour votre entreprise.

Ainsi, pour la détermination des dangers et la planification des mesures dans le cas de grandes installations de chauffage, vous n'avez plus qu'à remplir la liste de contrôle et les formulaires correspondants pour élaborer le concept de sécurité et de protection de la santé: Qui est responsable de quoi? Quelles sont les mesures à connaître en cas d'urgence? Vous pouvez établir cette coordination sécurité santé pour d'autres postes de travail si nécessaire.

Le portail client My-Suva est une autre prestation de service pour la mise en œuvre de la STPS. Il facilite l'administration, même pour les petites entreprises. Vous pouvez y déposer toutes les données nécessaires de votre entreprise.

**RS:** Ça a donc vocation à faciliter le travail administratif?

**CF:** Oui, j'ai été agréablement surpris par la facilité avec laquelle tout fonctionne. J'utilise toutes les offres et tous les modèles de façon intensive. Si je cherche quelque chose de précis, je peux saisir un mot-clé, «échafaudage» par exemple, et j'obtiens toutes les spécifications et solutions dont je dois tenir compte.

**RS:** Y a-t-il d'autres améliorations que nous n'avons pas évoquées?

**CF:** Oui, concernant les règles de manipulation des substances dangereuses, il fallait auparavant étudier les fiches de données de sécurité, ce qui ressemblait à un traité scientifique de plusieurs pages et ne m'était pas d'une grande aide au quotidien. Aujourd'hui, nous avons simplement des fiches techniques accessibles à tous. Prenons par exemple l'utilisation de la désosixine: la fiche en question énumère les points auxquels il faut faire attention lorsque l'on transporte le produit dans sa voiture, comment il convient de le stocker au sein d'une entreprise, quelles mesures de protection individuelle adopter lorsqu'on l'utilise, etc. La liste des produits toxiques est claire et tout est bien plus simple, notamment concernant la communication avec les collaboratrices et collaborateurs.

**RS:** Quelle est l'importance des équipements de protection individuelle pour les ramoneuses et ramoneurs?

**CF:** Au quotidien, toutes les mesures de protection sont essentielles. Elles per-

mettent d'éviter des situations dangereuses pour les collaboratrices et collaborateurs et de les maintenir en bonne santé. Aujourd'hui, notre objectif est le suivant: les EPI doivent être une évidence pour tous. Nous attendons de nos collaboratrices et collaborateurs qu'ils soient attentifs et qu'ils agissent de manière responsable s'il manque quelque chose.

**RS:** Qu'est-ce qui vous tient le plus à cœur?

**CF:** Il est à mes yeux essentiel que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la branche suive régulièrement des formations et soit ainsi toujours au fait des dernières connaissances. Dans ce cadre, le partage d'expérience est également très important. Chaque cours est axé sur une thématique différente. L'accent est parfois mis sur la peau, sur la respiration, sur le travail en hauteur, etc. En ce qui me concerne, je préconise de suivre un cours tous les deux ans. Tout le monde en profite, les équipes comme les entreprises. C'est l'association qui publie les offres de cours spécialisés. J'aimerais que l'ensemble du personnel des entreprises de ramonage, employés et employeurs, suive régulièrement ces formations, et que les responsables offrent à tous cette possibilité et soutiennent leur participation. Nous avons tous beaucoup à gagner à ce que l'ensemble du personnel soit sensibilisé à la sécurité et à la santé au travail.

